

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 24 novembre 2021

Présents :

ÉTAIENT PRESENTS:

SDE35 : Olivier Dehaese, Président ; Christelle Loncle, Vice-Présidente ; Isabelle Faisant

CCI Ille-et-Vilaine : Michel Menny **UFC Que Choisir :** Josselyne Théaudin

16

ÉTAIENT PRESENTS EN VISIO:

SDE35: Daniel Guillotin, Stéphanie Cherel, Vice-Président(e)s; Lucile Koch

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

SDE35 (agents): Elodie Faussurier, Mathias Recourcé, Guénola Moisan, Gaël Le Corre, Gaëlle Vaidy (secrétariat) INTERVENANTS EXTERIEURS: Stéphane Chassagnon, Claire Péron, Isabelle Combastel, Nathalie Douziech

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation des Comptes Rendus d'Activités des Concessionnaires Enedis et EDF
- 2. Présentation du déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)
- 3. Point d'actualité sur les marchés d'achat d'énergie (gaz et électricité)

Le Président du SDE35, Olivier DEHAESE, ouvre la séance.

Les supports de présentation utilisés lors de la réunion sont intégrés à ce compte rendu via des liens cliquables.

Présentation d'Enedis et d'EDF

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant : https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/yqZmcfsx.mqq9qFqL (Lien valide jusqu'au 31/12/2022)

■ Intervention de Mme PÉRON et M. CHASSAGNON pour Enedis :

- Postes sources : 36 sur le territoire d'Ille-et-Vilaine
- Producteurs:
 - 44% pour l'éolien
 - 13% pour le photovoltaïque
 - Un taux de couverture de % des besoins en 2020
- Qualité de l'énergie :
 - Bon niveau de qualité hors évènement exceptionnel: 62 minutes de temps de coupure par usager BT « Critère B » ; 52 mn en 2019). Critère B toutes causes confondues 2020 : 112 minutes.
- Investissements : un niveau maintenu malgré la crise
 49,7 M€ dont 26 M€ pour l'amélioration du patrimoine
- Déploiement du compteur Linky qui se finalise : 95% des clients équipés, soient 583 909 compteurs.
- Faits marguants 2020 :
- Plan de Continuité des Activités pour s'adapter à la situation sanitaire, puis Plan de Reprise des Activités pour soutenir la relance économique
- > Un acteur solidaire du territoire :
 - Distribution de masques FFP2 au CHU de Rennes
 - Production de visières pendant la crise COVID
 - Partenaire du PIMMS
- Accompagnement des Territoires :
 - Projet d'autoconsommation collective à Langouët

(focus – cf présentation jointe : https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/MqZmcaqy.hllwlvlG)

- Convention Cœur de ville à Vitré
- Accompagnement de Rennes Métropole dans son projet de conversion de sa flotte de bus

Questions / Remarques :

• Demande de précisions sur la production d'électricité triplée en 10 ans : quelle est l'évaluation des besoins en 2030 ?

-> Enedis n'a qu'un rôle de distributeur. Il doit veiller à l'équilibre entre la production et la consommation, mais il n'y a pas d'objectifs en termes de production. Néanmoins, il accompagne les projets de production sur le territoire. Le décret sur les plans climat des intercommunalités paru en 2016 impose aux EPCI de décliner une programmation en termes d'énergies renouvelables avec un objectif de 32% à l'horizon 2030. Objectif qui s'entend toutes énergies confondues.

L'augmentation de la capacité de production vient principalement de l'éolien et du photovoltaïque.

- Où les masques distribués ont-ils été achetés ? Soutenez-vous la production bretonne ? Des contrats avec les producteurs bretons ont-ils été passés ?
- -> Au vu de la situation de pénurie à laquelle chacun a dû faire face, il a fallu acheter là où il restait de la production. *Réponse d'Enedis apportée post séance* : les achats sont opérés pour l'ensemble du territoire national, en privilégiant l'approvisionnement via des fournisseurs nationaux. A titre d'exemple, les dernières livraisons proviennent d'un fournisseur situé en Ariège.
- Sur le territoire, n'existe-t-il que Langouët en autoconsommation collective ? Qu'en est-il de Rennes Grid ? -> Langouët est le seul en service actuellement.

Rennes Grid ne rentrait pas dans les critères règlementaires de l'autoconsommation. La dérogation demandée à la CRE n'a pas été accordée.

La non faisabilité technique a conduit à l'arrêt du projet. Le calcul prévu sur le réseau BT était trop compliqué, celui sur le HTA n'était pas possible à ce moment-là, le périmètre ne correspondait pas à la règlementation. D'autres projets émergent comme à Saint-Malo, Melesse ou Le Ferré.

Attendez-vous des associations de consommateurs qu'elles fassent pression pour l'augmentation de ce périmètre ?

-> Chacun doit œuvrer pour permettre des projets adaptés en fonction des spécificités du territoire.

Le corpus général doit être assez ouvert pour permettre aux projets locaux de se développer. Une règle générale serait difficile à appliquer.

■ Intervention de Mmes COMBASTEL et DOUZIECH pour EDF :

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant : https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/qqZmcdY_.9qq9qFqu (Lien valide jusqu'au 31/12/2022)

Intervention en lien avec les Tarifs Réglementés de Vente uniquement.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire majeure pendant laquelle EDF s'est mobilisé pour assurer la continuité de service, aussi bien pour les clients particuliers que pour les professionnels.

• Les clients de la concession :

Tarif Bleu (Concession)

	2019	2020	Variation (en %)
Nombre de clients*	410 825	382 209	-7,0%
Énergie facturée (en kWh)	2 168 170 735	1 973 442 018	-9,0%
Recettes (en €)	245 353 264	243 916 933	-0,6%

Tarif Bleu résidentiel (Concession)

Les difficultés de paiement des particuliers :

Les coupures pour impayés n'interviennent vraiment qu'en fin de processus, lorsqu'aucune autre solution n'a pu être trouvée. En 2021, ce genre de situation n'arrivera plus (maintien de l'énergie pour 1kW, plus de coupure).

L'évolution des tarifs :

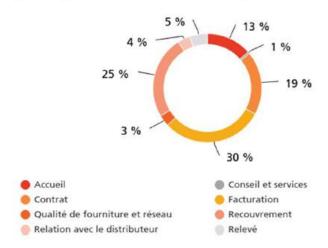
Les tarifs ont évolué 2 fois au cours de l'année :

- évolution des prix du marché : la CRE oblige EDF à couvrir ses coûts.
- évolution notamment des composantes d'acheminement.

L'attention portée aux réclamations :

Vraie bascule vers Internet, ce qui correspond aux évolutions de la société et des besoins des consommateurs.

Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2020



Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients dans la maîtrise de la consommation sont des services proposés par EDF.

• La solidarité :

Politique de solidarité ambitieuse. (focus – cf présentation jointe)

- L'aide au paiement des factures :
- Le chèque énergie : poursuite des efforts pour faire connaître le dispositif. Augmentation de près de 9%. Equipe de 19 conseillers dédiés à EDF Solidarité, qui sont en relation directe avec les travailleurs sociaux.
- Le Fonds Solidarité Logement
- Les interventions sur le terrain : Pimms Médiation, Pimms Mobile inauguré à Martigné-Ferchaud, ateliers Ecogestes, ...
 - Les collectivités ne doivent pas hésiter à solliciter ces interventions.

Questions / Remarques :

Quelles sont les obligations de puissance par rapport aux gens qui ne paient pas ?

-> En 2021, ce sera 1 kW. Puissance qui permet d'avoir de la lumière, un frigo ou de charger un téléphone. C'est très peu mais cela correspond à un minimum vital.

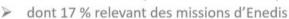
Les indicateurs de réclamation

Présentation d'Elodie FAUSSURIER

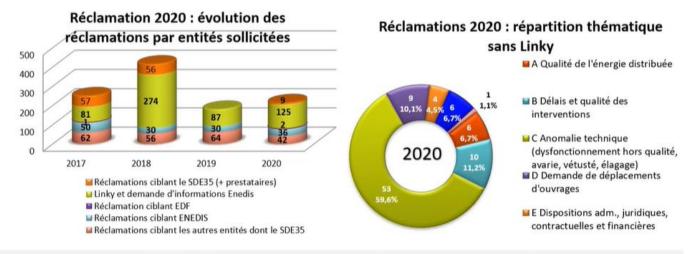
Le contrôle de concession est réalisé sur la base du CRAC avec de nombreux fichiers de données sur la fourniture et la distribution (données de patrimoine, d'investissement ou de qualité).

SDE35 - réclamations

214 réclamations (183 en 2019 ; + 17%)

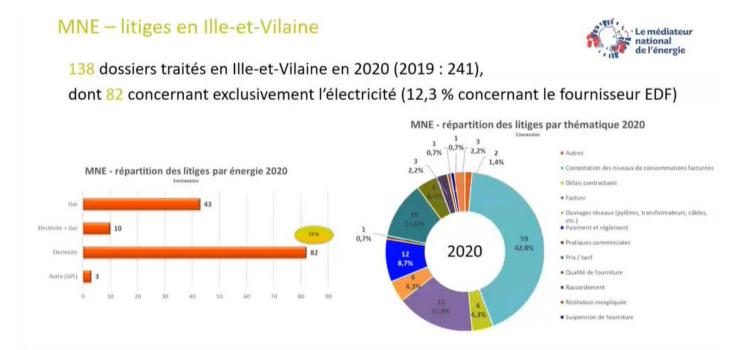


- dont 20 % pour les autres entités dont le SDE35
- Délai de 1ère réponse Enedis = 18,2 jours ; délai de clôture = 44,2 jours.



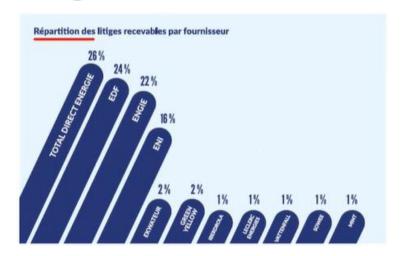
Augmentation des réclamations Linky en 2020 : 125 enregistrées (+43 %)

Le SDE35 est bien repéré par les usagers comme autorité sur la distribution d'électricité, moins pour les TRV.



Thématiques principales: contestation des niveaux de consommation facturées (42,8%), facture (15,9%) et prix / tarif (11,6%)





Questions / Remarques :

Sentiment des associations de consommateurs de recevoir beaucoup plus de réclamations.

-> Les réclamations présentées sont celles du SDE35 puis celles du Médiateur National (MNE).

Le SDE35 est très peu sollicité sur les questions de fourniture (tarifs bleus uniquement), plutôt sur la distribution. Les usagers appellent EDF directement sur les questions de facture, EDF qui peut ensuite se tourner vers Enedis en fonction de l'origine du problème.

Les associations de consommateurs sollicitent en général le Médiateur National.

- En cas de coupure de courant, où se renseigner?
- -> Application « Enedis à mes côtés », téléchargeable et très facile d'accès. Visualisation notamment du délai d'intervention.
- Centre d'appel dépannage (CAD) dont le n° figure sur les factures papier : 09 72 67 50 35 pour l'Ille-et-Vilaine. 7 jours/7 et 24h/24.
 - www.enedis.fr, rubrique « aide & contact »

2. Présentation du déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)

Présentation de Mathias RECOURCÉ

Le support présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant : https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/s58Y2k5j.fkkKk2kl (Lien valide jusqu'au 31/12/2022)

Présentation de la démarche du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) : vise à prévoir le déploiement de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire en deux temps (jusqu'en 2025, puis jusqu'en 2030).

• Présentation du réseau BEA-Ouestcharge et démarche du SDIRVE

- 105 bornes (idée d'en avoir tous les 30kms environ)
- 1300 abonnés
- 32000 charges en 2021 : forte progression
- Une tarification unique pour les usagers sur l'ensemble des syndicats partenaires. Ce n'est pas le temps qui est facturé mais ce qui est consommé.
- Hotline pour les questions techniques et une autre à vocation commerciale.
- L'objectif est d'ouvrir le système à un maximum d'usagers (un privé peut venir sur le réseau avec son badge). Tarification spécifique pour les non abonnés.

Le SDIRVE a été créé par la Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) qui rend obligatoire la mise en place d'un plan de mobilité.

Plusieurs étapes dans la démarche qui débute par un diagnostic et une concertation puis des objectifs opérationnels à définir.

Le partenariat (structures publiques et opérateurs privés)

Contractualisation avec 2 partenaires essentiels dans cette démarche : Enedis et Cerema. Plusieurs opérateurs privés intéressés.

• Le calendrier et la suite de la démarche

Objectif: finir en mars-avril 2022.

■ Questions / Remarques :

Quel est le décideur final quand il y a des avis divergents ?

-> C'est le SDE35 si c'est du foncier public et que la commune a transféré sa compétence, si c'est du foncier privé c'est le propriétaire du terrain.

Une borne a-t-elle besoin d'une autorisation municipale pour installer une borne ?

-> Quand c'est sur la voirie, oui il faut une autorisation, c'est le SDE qui réalise ces demandes. Si c'est sur un terrain privé, il n'y a pas besoin de permis. Un accompagnement peut être nécessaire avec Enedis pour les nouveaux besoins de consommation par exemple.

• Quel est le coût d'installation d'une borne ?

- -> Le SDE35 passant par des marchés publics, les coûts sont très variables.
- 10 000€ TTC tout compris en investissement pour toutes les bornes de 1ère génération
- 25 000€ pour les bornes normales accélérées qui sont en cours de déploiement
- 40 000€ pour les bornes rapides
- 80 000€ pour les bornes ultra-rapides

Intérêt du SDIRVE qui peut permettre d'atteindre un volume de commandes faisant baisser les coûts.

A savoir:

- Pas de démarchage des communes, ce sont elles qui sollicitent le SDE35.
- Le coût de ces bornes est pris en charge à 100% par le SDE35 pour les communes de catégorie B et C.
- En cas de demande dite « hors plan de déploiement », une prise de participation à hauteur de 80% est demandée.
- Les frais de fonctionnement des bornes (maintenance, exploitation, fourniture électricité) sont pris en charge à 100% par le SDE35 pour les communes de catégorie A, B ou C.

• Où trouver le plan des communes concernées par le déploiement ?

-> C'est justement l'objet du SDIRVE qui est en cours d'élaboration. Le positionnement n'est pas fait à l'heure actuelle. Les élus doivent répondre à différents enjeux : préférer un maillage du territoire ou un positionnement sur des endroits où il y aura de l'usage.

Ce sera voté par le comité syndical pour valider l'emplacement des communes retenues.

• La législation a évolué, qu'en est-il de la facturation du SDIRVE ?

-> Le SDE35 n'est pas considéré comme fournisseur d'électricité, ce qui lui permet une tarification au kWh.

Il vend un service. La règlementation veut que chaque borne possède un compteur MID (certifié pour le comptage d'électricité), ce qui n'est pas le cas sur les bornes installées (un compteur sur chaque point de charge, comptage dédié mais pas de MID).

Ces compteurs sont possibles sur les bornes qui délivrent du courant alternatif -> seront posés en 2022.

Pour les bornes qui distribuent du courant continu, les compteurs ne sont pas labellisés par les pouvoirs publics. Pas de solution actuellement.

• Où en est l'évolution de la connectique ?

-> La prise CCS (Combo) prend le dessus en termes de standardisation des prises, mais pas d'obligation règlementaire.

Tesla voulait garder son autonomie technologique, est-ce le cas jusqu'à la prise?

-> Tesla est un modèle fermé qui propose sa propre borne de recharge avec une prise spécifique. Ils ont acheté des adaptateurs permettant d'aller sur les autres bornes. A ce jour, Tesla n'est pas ouvert au public, seulement aux propriétaires de véhicules Tesla. Cependant, l'attrait du taux de réfaction (prise en charge par le TURPE des coûts de raccordement) peut l'amener à s'ouvrir au public : taux de 75% contre 40% pour Tesla actuellement. Ce taux de réfaction est ce qui est intéressant pour les opérateurs privés.

3. Point d'actualité sur les marchés d'achat d'énergie (gaz et électricité)

Présentation de Guénola MOISAN

Le support complet présenté lors de la CCSPL est disponible en cliquant sur le lien suivant : https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/G58Y2a51.Yqq9qFqi (Lien valide jusqu'au 31/12/2022)

Le SDE35 est coordonnateur d'un groupement d'achat d'énergie à destination des structures publiques d'Ille-et-Vilaine.

2 marchés en cours en électricité et gaz.

- Le groupement : 313 membres actuels, 343 attendus pour les prochains marchés.
- Le contexte tendu : marchés boursiers très hauts dus à différents facteurs.

Situation inédite avec de fortes conséquences en 2022. Le Président du SDE35 a contacté tous les maires fin octobre pour les informer et leur permettre de se préparer à cette hausse qui doit être anticipée dans les budgets. (= plusieurs millions d'euros supplémentaires l'année prochaine pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole).

L'évolution de la stratégie d'année en année.

■ Questions / Remarques :

• Quelles conséquences sur les familles et les gros consommateurs ?

-> Le SDE35 ne vend pas et n'intervient pas auprès des particuliers, il achète de l'énergie pour les communes et EPCI.

EDF ne fixe pas ses tarifs puisqu'il a obligation de couvrir ses coûts. Pour les clients qui sont en TRV, c'est régulé par l'État. L'impact sera pris en compte sur l'année à venir avec un lissage en fonction des évènements.

Pour les clients particuliers hors TRV, différentes possibilités en fonction du contrat souscrit par le client.

En ce qui concerne les gros consommateurs, un accompagnement est proposé pour la sobriété énergétique et la décarbonation.

En conclusion, la meilleure solution pour l'énergie : sobriété nécessaire, efficacité pour être au plus près du besoin, consommation locale.

La prochaine réunion CCSPL se tiendra courant 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.